

Syndicat des transports d'Ile-de-France

| |
|--|
| PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE |
| 17.03.03 000221 |
| STIF |

Délibération n° 20060216

Séance du 15 mars 2006

**DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU STIF**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1413-1,
- VU** la délibération n° 2006215 du 15 mars 2006 relative aux modalités de désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux,
- VU** le rapport de présentation n° 20060215/20060216

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

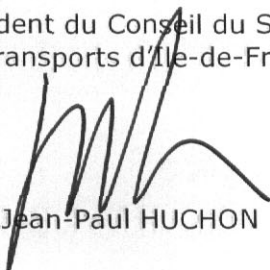
ARTICLE 1 : Sont désignés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

- M. Jean-Pierre GIRAULT
- M. Jean BRAFMAN
- M. Daniel DAVISSE
- M. Claude PERNES
- M. Gilles CARREZ

La désignation des représentants des associations des usagers fera l'objet d'une délibération ultérieure.

ARTICLE 2 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON